

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous informer des dernières orientations concernant la reddition de comptes des organismes communautaires soutenus par le SACAIS. En effet, le contexte actuel peut rendre difficile le respect de certaines obligations, dont celle de tenir, dans les délais convenus, une assemblée générale annuelle (AGA).

Afin d'offrir une souplesse aux organismes communautaires, dans le respect des exigences légales et administratives, le SACAIS **permettra le report du dépôt des documents de reddition de comptes requis dans le cadre du soutien en appui à la mission globale au plus tard le 31 décembre 2020.**

De plus, dans le respect de la vie associative et démocratique des organismes, la tenue de l'AGA devra être tenue de manière à respecter le délai du 31 décembre 2020 et les orientations émises par le ministère des Finances du Québec (MFQ), dans son communiqué du 29 mai 2020 (ci-joint).

Cette invitation à faire preuve de souplesse, dans le cadre de la reddition de comptes, s'inscrit en cohérence avec l'engagement du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annoncé le 18 mars 2020 (ci-joint), à l'effet que le financement est maintenu, et ce, même si un organisme a réduit ou suspendu ses activités.

En effet, le financement accordé aux organismes communautaires, pour la poursuite et le maintien de leurs activités, est jugé essentiel dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19.

Le versement sera effectué automatiquement en octobre 2020.

Toutefois, le SACAIS se réserve le droit de réévaluer à la baisse le soutien financier en vertu de l'article 2.7 du protocole d'entente ou de la convention de subvention. La diminution du soutien financier serait toutefois appliquée sur le versement prévu en avril 2021 et pourrait même engendrer un remboursement partiel ou total du versement si la diminution correspond à plus de 50 % du soutien financier annuel.

Le formulaire de demande de soutien financier 2020-2021 est maintenant disponible. Vous trouverez ci-joint la procédure pour compléter le formulaire.

L'équipe du SACAIS